



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2024

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	17	2	19

Date de convocation 10 novembre 2023

Date d'affichage 10 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire

Présents : Thierry ARMAND, Marie BAUGE, Jérôme BOUTELOUP, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Charline DESLANDES, Régis GAUCHER, Sylvain GAUTIER, Christelle GONTIER, Franck HESLOUIS, Marie-Josèphe LEBASCLE, Francis LECHAPLAIN, Karine LEDUC, Anita LEROY, Delphine PEAN-LOUVEL, Joseph PERRIER, Rémy PINSON

Absents excusés : Stéphane DELEURME (pouvoir à Marie BAUGE), Delphine PEAN-LOUVEL (Pouvoir à Karine LEDUC),

Secrétaire de séance : Marie BAUGE

Approbation du Compte-rendu du 19 octobre 2023 à l'unanimité.

Délibération 2023-57 : Demande d'utilisation de la salle de convivialité pour l'association EVOLUTIONS

Lors de sa séance du 20 juillet 2023, le conseil Municipal a accepté de mettre à disposition la salle de convivialité à titre gratuit les mercredis de 10h15 à 21h à l'association EVOLUTIONS afin de permettre la poursuite de l'activité danse malgré les travaux de la salle du COSEC de Mortain.

Cette autorisation valait jusqu'au mois de décembre, sous condition que la salle soit rendue propre.

Les travaux du COSEC se prolongeant, l'association réitère sa demande jusqu'à juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions,

AUTORISE la mise à disposition de la salle de convivialité à l'Association EVOLUTIONS les mercredis hors vacances scolaires, selon le calendrier déjà établi de la salle.

DEMANDE une participation aux frais d'énergie forfaitaire de 20€ par journée d'utilisation, un titre sera émis à cette intention en juin.

Délibération 2023-58 : Achat de matériel pour la boulangerie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour l'achat de matériel pour la boulangerie. En effet, le boulanger a besoin d'une cellule de refroidissement et d'une armoire froide.

CF CUISINES fait une proposition à 8 301.89€ TTC.

ENL & Co fait une proposition à 12 242.40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CHOISIT le devis de la société CF CUISINES pour un montant TTC de 8 301.89€.
S'ENGAGE à créditer au Budget la somme nécessaire,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2023-59 : Choix des panneaux d'entrées et de sorties de bourg.

Madame la 1^{ère} adjointe, Marie-Madeleine CHEMIN, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise 4S pour un montant de 4 596.48€ TTC pour l'achat de panneaux d'entrées et de sorties de bourg pour les communes déléguées de Romagny et de Fontenay, prix panneaux posés.

Lors de la réunion des maires et adjoints du 8 novembre, il avait été convenu de proposer de mettre en avant le nom de la commune nouvelle au-dessus du nom de la commune déléguée.

Après avoir fait une reconnaissance auprès des communes nouvelles voisines, il s'avère que la pratique est de positionner le nom de la commune déléguée en premier.

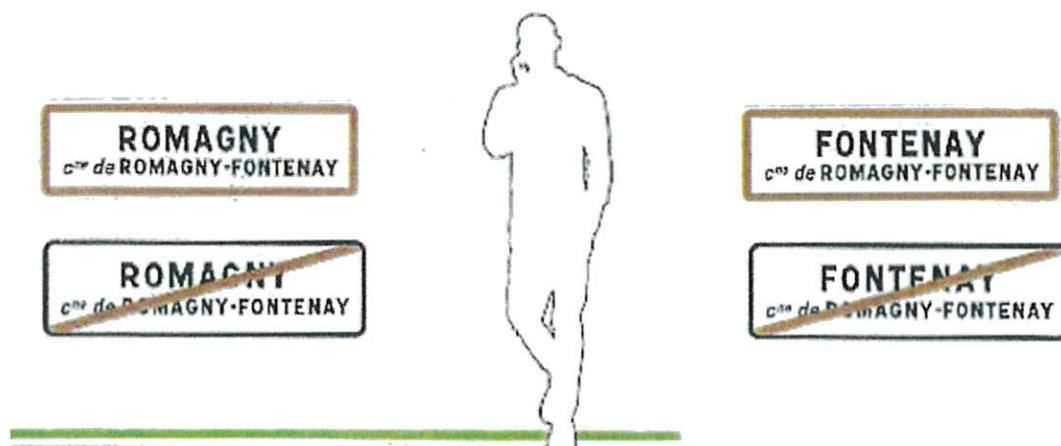
Cette question faisant débat, elle est portée au vote :

Nom de la commune déléguée suivie de la commune nouvelle : 13 voix

Nom de la commune nouvelle suivie de la commune déléguée : 1 voix

Un conseiller absent (Sylvain Gautier) au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix,
DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise 4S et de porter les crédits nécessaires au budget communal.
DECIDE de mettre en avant le nom de la commune déléguée suivi du nom de la commune nouvelle,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Délibération 2023-60 : Choix de l'architecte pour la rénovation et l'agrandissement de la mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil la procédure mise en place pour le recrutement de l'architecte qui mettra en œuvre la réfection et l'agrandissement de la mairie de Romagny.

La commune est aidée dans ses démarches par M. ERNAULT, architecte et M. DURAND, thermicien, du CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de la Manche.

Un appel d'offres a été déposé sur MEDIALEX le 5 septembre et 10 candidats étaient intéressés.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie afin d'en choisir 3 en fonction de leurs références, des choix présentés, la composition de l'équipe, leur expérience, l'intégration des enjeux, leur rigueur et présentation.

Ces 3 finalistes ont été convoqués pour une audition le 24 octobre devant la commission d'appel d'offres.

Cette fois les critères étaient la capacité à comprendre les intentions du maître d'ouvrage, cerner les enjeux et spécificités du programme, la pertinence de la démarche intellectuelle, sensibilité et inventivité du candidat au regard du projet, capacité à affiner et enrichir la réflexion.

Enfin, une note a été attribuée pour le tarif de la prestation.

Le cumul des notes de la phase 1, l'audition (phase 2) et le tarif a placé Camélia Alex-Letenneur en tête du classement. La Commission d'appel d'offres propose donc de choisir cette architecte pour le projet de réfection de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, CHOISIT Camélia ALEX-LETENNEUR comme architecte du projet de rénovation et extension de la mairie.

S'ENGAGE à budgétiser la somme de 32 600€ estimée pour une mission concernant un projet de 550 000€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération 2023-61 : Lotissement du Potager, lot 1 et 2 VRD

Monsieur le maire présente au Conseil le résultat de l'appel d'offres réalisé en vue de recruter les entreprises en charge de:

- Lot 1 : Terrassement, Voirie, eaux usées, eaux pluviales, voirie, espaces verts, essais et conduite des réseaux EU-EP, signalisation.
- Lot 2 : Tranchées réseaux souples, eau potable, téléphone, multimédia, éclairage public.

Le cabinet SEGUR a été presté pour analyser les offres des candidats et c'est la note pour le prix qui a permis de définir les prestataires :

Candidats	LOT 1			LOT 2	
	TPB DU L OIR	PIGEON TP	LTP LOISEL	LTP LOISEL	STE MANCHE
Prix TTC	65 295.00€	70 460.34€	71 923.80€	23 236.80€	22 206.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, CHOISIT les offres des entreprises TPB du l'OIR pour le lot 1 à 65 295.00€ TTC et STE MANCHE pour le lot 2 à 22 206.00€ TTC

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération 2023-62 : Lotissement du potager, abaissement d'un muret à 0.60 m

Monsieur le maire délégué de Fontenay, présente les devis de deux entreprises pour abaisser un mur à 0.6m au lotissement du potager :

L'entreprise TPB du l'Oir fait une proposition à 13 417.50€ TTC

L'entreprise SARL Loïc FREDERIC/ LEROUX Loïc fait une proposition à 12 960.00€ TTC

Mme Anita LEROY ne participe ni au débat, ni au vote, étant donné son lien de parenté avec l'une des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
CHOISIT l'entreprise FREDERIC/LEROUX pour effectuer l'abaissement du muret à 0.6m au lotissement du potager pour un montant TTC de 12 960.00€

Informations et questions diverses

- Présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'Agglomération Mont St Michel Normandie.
- Présentation du projet de délibération dérogation préfectorale PLUI infracommunautaire. Ainsi, il y aura un seul document d'urbanisme sur le territoire avec un diagnostic et un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) mais plusieurs règlements seront possibles avec une sectorisation pour prendre en compte les disparités du territoire : rural, urbain, littoral...
- Mise à disposition d'un broyeur à végétaux pour les communes par l'Agglo à Pontorson.
- Le projet de stèle commémorative est en route, M. Franck HESLOUIS, notre correspondant défense et M. Rémy PINSON, Président des AFN, sont en charge du dossier.
- La réfection des vestiaires de football de Romagny est en attente du permis de construire pour le printemps. Le projet a passé avec succès l'étape de vérification par le SDIS.
- Le dispositif REZO POUCE est lancé, chacun peut s'inscrire pour être conducteur et/ou utilisateur. Un stand d'information se tiendra dimanche 19 novembre au loto de l'APE.
- La fédération des chasseurs propose une aide pour replanter les haies bocagères en plus de la subvention accordée par la Communauté d'Agglomération.
- AGENDA :
 - 27 novembre : Réunion du pôle territorial à Mortain-Bocage
 - 4 décembre : Réunion Maires/adjoints à 18h30 à Fontenay
 - 5 décembre : Commémoration de la guerre d'Algérie au Neufbourg
 - 8 décembre : Soirée Vin chaud à 18h30 à Romagny
 - 9 décembre : Ste Barbe des pompiers à 16h45 à Romagny
 - 10 décembre : Concert à l'église de Romagny
 - 13 décembre : Conseil Municipal
 - 15 décembre : Repas de Noël des agents et des Elus à Fontenay
 - 22 décembre : Repas de Noël à l'école le midi, goûter à 18h30 à la garderie de Fontenay
 - 6 janvier : Vœux du Maire à 10h30 à Fontenay

Séance levée à 22h45

Le Maire, Thierry ARMAND

La secrétaire de séance, Marie BAUGE

